SCI et Héritage

Par JeanDidier
Bonjour,
J'ai une SCI avec plusieurs appartements. Un de mes enfants détient déjà 20% des parts.
Si je lui transmets ma SCI en totalité ou preques, les autres enfants auront-ils quand même le droit à l'héritage à mon décès? Cordialement
Bonsoir Cela dépend de l'envergure de votre patrimoine, chacun étant réservataire à hauteur de sa part des 75%. Votre fils avantagé peut recevoir les 25% de quotité disponible en plus de sa part. Combien avez vous d'enfants ?
Par JeanDidier
J'ai deux enfants